



Le 17 mars 2022

Nos Réf. : 042.22 –  
LRAR 1 A 184 799 4125 0

Monsieur Jean CASTEX, Premier Ministre.  
HOTEL MATIGNON  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

Objet : Demande d'extension du Complément de Traitement Indiciaire.

Monsieur le Premier Ministre,

Nos organisations syndicales ont été très attentives aux annonces que vous avez formulées lors de la Conférence des métiers du social et du médico-social du 18 février 2022.

Pour les professionnel.les et agent.es, travailleur.ses sociaux.les, l'annonce de l'extension du Complément de Traitement Indiciaire est une avancée, car attendue depuis plus d'une année et demie et obtenue après plusieurs mois d'importantes mobilisations. Cette annonce fait suite au « Ségur de la Santé » et à la « Mission Laforcade », au cours desquelles nos organisations syndicales n'ont eu de cesse de pointer fortement l'exclusion discriminante de ces professionnel.les d'une augmentation de leur rémunération, générant une inacceptable inégalité de traitements.

Nous ne pouvons accepter que de nombreuses.eux salarié.es soient sans bénéfice de cette mesure qu'elles et ils méritent également à juste titre.

Par la présente, nous nous permettons de vous interpeler en souhaitant votre compréhension pour qu'enfin, s'arrête la politique qui consiste «à donner aux un.es mais pas aux autres».

L'ensemble des professionnel.les et agent.es du secteur du social et du médico-social qui concourent au bon fonctionnement des services et établissements, doivent bénéficier de cette mesure financière, quels que soient leur métier et/ou filière, quel que soit leur statut (CDI, CDD, intérimaires, titulaires, contractuels...).

Par la présente, nous demandons l'extension de ce CTI pour :

- tou-te-s les agent-e-s du secteur travaillant pour la fonction publique d'Etat (services sociaux et médico-sociaux de l'Education nationale, services de la Protection judiciaire de la jeunesse, services pénitentiaires d'insertion et de probation ainsi que les personnels sociaux et médico-sociaux au sein des ministères et établissements publics) ;
- tou-te-s les agent-e-s de la filière sociale et médico-sociale travaillant dans les services et établissements de la fonction publique territoriale ;
- tou-te-s les salarié-e-s et agent-es des filières administratives et techniques exerçant dans les établissements sociaux et médico-sociaux (éducateur·rices sportif-ves, personnels d'entretien plus communément appelé-e-s « maitre-sse-s de maison », personnels administratif-ve-s, surveillant-e-s de nuit...).

.../...

Alors que certain.es font partie des plus bas salaires, il est impossible de ne pas reconnaître que **l'ensemble de ces professionnel.les** (secteurs public et privé) **ont depuis mars 2020, œuvré avec leurs collègues** au sein de collectifs de travaux pluridisciplinaires, à la continuité de l'accompagnement, de l'accueil et de la prise en charge des populations les plus précaires et/ou plus fragiles **dans les mêmes difficiles conditions (parfois sans matériel de protection) et qu'elles.ils ont garanti les réponses aux besoins des personnes.**

Nous ne pouvons accepter qu'elles.ils soient encore écarté.e-s de cette ressource financière qui fait perdurer une injuste inégalité de traitement salariale.

Ce 8 mars 2022, les professionnel-le-s du soin et du social étaient mobilisé-e-s pour la revalorisation de ces métiers à prédominance féminine, moins bien rémunérés que ceux de même qualification dans les secteurs d'activités à prédominance masculine.

Nous poursuivrons la lutte à leurs côtés pour obtenir :

- **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;**
- **le respect de la Loi qui prévoit depuis 50 ans « un salaire égal pour un travail de valeur égale ».**

et dans ce cadre, il est temps d'ouvrir des négociations pour une réelle reconnaissance et augmentation des salaires des travailleuses et travailleurs de ces secteurs.

Nos organisations exigent la mise en œuvre - dans les plus brefs délais - de l'extension du CTI et l'ouverture de négociations salariales pour l'ensemble des professionnel.les de ces secteurs d'activités sous tensions, dans la perspective également de les rendre plus attractifs.

Monsieur le Premier Ministre, nous restons à votre disponibilité pour échanger avec vous sur ces revendications des personnels.

Espérant votre compréhension pour une réponse favorable à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre haute considération.

*Pour l'intersyndicale,*  
CGT FD SP & UFAS / UFSE CGT / PJJ CGT / Educ'action CGT  
FSU SNUTER / SNUASFP / SNPES PJJ  
SUD Santé sociaux / SUD CT



Cristina VANOSI  
Secrétaire générale de l'UFAS-CGT

Contact : [ufas@sante.cgt.fr](mailto:ufas@sante.cgt.fr)  
Tél portable : 06 72 94 43 37

Copie (par LRAR) :

- Madame Amélie de Montchalin, Ministre de la transformation et de la Fonction Publique.
- Monsieur Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles.
- Monsieur Olivier Véran, Ministre des solidarités et de la santé.



Montreuil, le 17 mars 2022

N/réf. : 042b.22

**LRAR n° 1A 184 799 4120 5**

Contact : Mme VANOSSI tél. 0672944337

Mel : ufas@sante.cgt.fr

**Madame la Ministre de la Fonction Publique  
Amélie de Montchalin  
80 rue de Lille  
75700 PARIS**

**Objet : Courrier adressé à Monsieur le 1<sup>er</sup> Ministre  
Demande d'extension du Complément de Traitement Indiciaire**

Madame la Ministre de la Fonction Publique,

Nous nous permettons de vous communiquer, ci-joint, copie de notre courrier intersyndical que nous adressons à Monsieur Jean CASTEX, portant les revendications des personnels quant leur demande d'extension du Complément de Traitement Indiciaire (CTI).

Souhaitant retenir votre attention sur ce dossier,

Recevez, Madame la Ministre de la Fonction Publique, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour l'intersyndicale,

**Cristina VANOSSI,  
Secrétaire générale de l'UFAS-CGT**

PJ : 1



Montreuil, le 10 mars 2022

A l'attention de

Monsieur Jean Castex  
Premier ministre,

Copie à :

Madame Amélie de Montchalin  
Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques

Madame Nathalie Colin  
Directrice de la Direction Générale de l'Administration  
et des Finances Publiques

Monsieur le Premier ministre,

A la lecture de vos discours du 29 décembre et du 18 février dernier, il nous semble que vous avez omis tout un pan des agent.es public.ques relevant du champ du social et médico-social : celles et ceux de la Fonction publique d'Etat.

Le 29 décembre dernier, vous annonciez la tenue d'une Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social qui s'est finalement tenue le 18 février 2022 à Paris. Pour cela vous aviez mandaté messieurs VINQUANT et FERRAS, membres de l'IGAS, pour préparer cette conférence devant réunir les employeurs privés et publics ainsi que les organisations syndicales du secteur.

Nous avons écouté avec attention vos deux interventions, le 29 décembre et le 18 février, et à l'image de l'oubli de notre invitation à cette conférence en tant qu'organisation syndicale représentative des professionnel.les de social et médico-social à l'Etat, vous avez omis de vous inclure nommément en tant qu'employeur public d'agent.es relevant de ce champ. Et si vous pensiez l'avoir fait dans votre point 1 de votre discours du 18 février, sachez que votre estimation de 30000 ETP pour les trois versants de la fonctions publiques est très largement en deçà de la réalité salariale car rien que pour votre champ d'emplois il y aurait déjà autour de 20000 agent.es.

En effet, si l'inclusion des éducateurs.rices de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ministère de la justice, semble actée, vous n'avez pas eu un mot pour les autres corps qui œuvrent chaque jour à leurs côtés à la prise en charge et la protection d'enfants en très grande précarité sociale, soit un peu moins de 6000 agents. Au sein du même ministère, vous avez également omis les agent.es des services d'insertion et de probation pénitentiaire qui sont statutairement rattachés à la filière socio-éducative de la fonction publique et qui par leur action auprès des publics en détention et en milieu ouvert s'inscrivent pleinement dans le champ de l'accompagnement social et socio-éducatif des publics. Vous n'avez pas eu de mot pour les Assistant.es de service social de l'Education Nationale, du ministère de l'Agriculture, du ministère des affaires sociales, de la Justice... Enfin, les psychologues, infirmier.res et médecins du travail mais aussi les assistant.es de service social au service des agent.es présent.es dans chaque ministère, administration et établissement public n'ont pas été inclus.es lors de cette conférence.

Pourtant si les professionnel.les du social et médico-social sont peu nombreux.es au sein de la fonction publique de l'Etat, elles et ils œuvrent chaque jour aux mêmes missions essentielles pour l'intérêt général comme leurs collègues de la fonction publique Hospitalière ou Territoriale ou encore des salarié.es du privé que ce soit en direction des populations les plus fragiles soit en soutien à l'ensemble des agents de la fonction publique de l'Etat leur permettant ainsi d'être disponibles pour exercer leur mission d'intérêt général.

Ce 8 mars, les professionnel.les du soin et du social étaient mobilisé-es pour la revalorisation de leurs métiers à prédominance féminine moins bien rémunérés que les métiers de même qualification dans les secteurs d'activités à prédominance masculine.

Nous poursuivrons la lutte à leurs côtés pour obtenir :

- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- le respect de la loi qui prévoit depuis 50 ans " un salaire égal pour un travail de valeur égal".

Dans ce cadre il est temps d'ouvrir des négociations pour une réelle reconnaissance et augmentation des salaires des travailleuses et travailleurs de ces secteurs.

Si le dégel du point d'indice et sa revalorisation tenant compte des années de manque et de l'inflation, est un levier important pour enfin redonner de l'attractivité à la Fonction Publique, il y a urgence d'agir fortement, entre autres, à l'égard des métiers du social et médico-social.

Nous vous demandons par la présente de confirmer l'intégration de l'ensemble des agent.es, tous corps et fonctions confondus, œuvrant au sein des ministères, administrations et établissements publics dans l'intérêt soit des agent.es soit du public, dans l'engagement pris lors de la conférence du 18 février.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Céline VERZELETTI

Co - Secrétaire Générale de l'UFSE-Cgt





**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le **04 MARS 2022**

**Le Chef de cabinet**

Références à rappeler :  
CAB/2022D/4957 - LP

Monsieur,

Vous avez fait part au Premier ministre de votre souhait d'une amélioration de l'attractivité et des conditions des métiers de l'accompagnement social et médico-social.

Monsieur Jean CASTEX a pris connaissance de votre démarche avec attention

Comme le chef du Gouvernement s'y était engagé, la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social s'est tenue le 18 février dernier, afin de partager, avec l'ensemble des acteurs, les enjeux rencontrés quant à la gestion des ressources humaines et tracer les perspectives nécessaires pour ces professionnels, en miroir de l'ambition portée en direction des personnes et des familles.

Ce rendez-vous social s'inscrit dans la continuité des mesures de revalorisation déjà portées par le Gouvernement dans le champ sanitaire, médico-social et social, d'abord avec les accords du Ségur de la Santé de juillet 2020, puis avec l'extension des revalorisations aux personnels soignants des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Cette Conférence dédiée aux professionnels de la filière socio-éducative, qui a été préparée en lien étroit avec le secteur associatif et les partenaires sociaux, a permis l'annonce d'avancées immédiates pour répondre à l'urgence de la situation, et de perspectives de rénovation en profondeur du secteur pour garantir la qualité des accompagnements dus à nos concitoyens les plus fragiles.

Le Premier ministre et Monsieur François SAUVADET, président de l'Assemblée des Départements de France, ont ainsi décidé, dans un effort partagé, d'acter un engagement historique des pouvoirs publics en faveur des professionnels de la filière socio-éducative.

.../...

Monsieur Baptiste TALBOT  
Coordinateur de la CGT – Fonction publique  
263 rue de Paris case 547  
93515 MONTREUIL CEDEX

Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS  
Tél. : 01 42 75 80 00

Face à un contexte de très fortes tensions au plan des effectifs dans ce secteur, l'État et les Départements de France ont décidé d'accorder la revalorisation de 183 euros net par mois aux professionnels de la filière socio-éducative. Ces revalorisations, qui interviendront pour les rémunérations dues à compter du mois d'avril 2022, devront être versées au plus tard en juin sur le bulletin de paie. Ces revalorisations bénéficieront aux professionnels de la filière socio-éducative des structures présentes dans le secteur non-lucratif et aux personnels sous statut de la fonction publique exerçant des métiers de ce secteur.

En outre, l'État et les Départements conviennent de la nécessité de soutenir la démarche des partenaires sociaux pour parvenir rapidement à la négociation d'une nouvelle convention collective unique. Il conviendra ainsi d'agir sur les débuts de carrière, de faciliter la mobilité des parcours professionnels, de mieux reconnaître les compétences acquises et de garantir ces mêmes droits à tous les professionnels qui ne sont aujourd'hui pas couverts par cette protection conventionnelle.

Au total, l'État et les Départements de France consentent, ensemble, un investissement historique à hauteur de 1,3 milliard d'euros pour les métiers de la filière socio-éducative.

Afin de mettre en œuvre cet agenda ambitieux, le chef du Gouvernement a souhaité l'installation d'ici avril d'un « Comité des métiers socio-éducatifs ».

Pour porter cette ambition globale, des actions concrètes rapides seront en outre engagées avec :

- un investissement exceptionnel, à hauteur de 120 millions d'euros sur 3 ans, pour la formation des professionnels, ainsi que le renforcement de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- un plan d'amélioration de la qualité de vie au travail pour favoriser les conditions d'exercice de ces métiers, avec un soutien par des actions de formations et des aides financières de la branche AT-MP.

Enfin, l'État et les Départements de France conviennent de la nécessité de mettre fin à des iniquités constatées dans le bénéfice des revalorisations auprès des personnels soignants ou du domicile, telles qu'issues de la démarche initiée depuis 2020, avec une transposition des revalorisations salariales :

- aux médecins coordonnateurs des EHPAD ;
- aux médecins, sages-femmes et personnels soignants de la protection maternelle et infantile ;
- aux soignants des structures de prévention, de dépistage ou d'accompagnement des personnes en grandes difficultés sociales ;
- aux professionnels de l'aide à domicile des centres communaux d'action sociale.

Comme vous pouvez le constater, le Gouvernement est à l'écoute des revendications portées par les professionnels de ces secteurs. Pleinement conscient des difficultés qu'ils peuvent rencontrer, il met tout en œuvre pour y remédier.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Olivier GINEZ



Montreuil, le 15 février 2022

À

Monsieur Jean CASTEX  
Premier ministre

Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS SP 07

Monsieur le Premier ministre,

Le gouvernement organise une « conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social » qui s'ouvre le vendredi 18 février 2022 afin d'apporter des « améliorations concrètes pour les professionnels des métiers du champs social et médico-social, tout en assurant en profondeur des conditions d'exercice de leurs métiers et du déroulement de carrières. »

Les luttes sont importantes dans ce secteur depuis de nombreuses semaines avec des revendications légitimes sur les moyens alloués, les emplois, le sens de leur travail, leurs conditions de travail, leurs salaires et leurs carrières.

Il est utile de rappeler que les revendications de ce secteur sont fortement liées aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, pourtant grande cause nationale du quinquennat.

En effet, ces métiers du soin et du lien sont fortement féminisés à 94% pour les aides à domicile, à 96% pour les éducateur·rices de jeunes enfants, à 80% des assistant.es de service social et à 60% des éducateur·rices spécialisé.es...

La juste reconnaissance des qualifications des professionnel·les nécessite une revalorisation forte de ces métiers scandaleusement sous-payés.

Par ailleurs, ces métiers ont une utilité sociale forte et sont des leviers importants d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces luttes unissent l'ensemble des professionnel·les du privé comme du public.

Par ailleurs, le gouvernement est signataire de l'accord Laforcade qui stipule dans le volet pour les fonctionnaires non rattachés aux établissements et services médico-sociaux :

« S'agissant des autres métiers qui ne sont pas exposés aux mêmes logiques concurrentielles mais jouent un rôle indispensable dans l'accompagnement des personnes, la question de l'évolution de leur rémunération nécessite un travail complémentaire plus large associant l'ensemble des financeurs et tenant compte de tous les facteurs d'attractivité

et en cohérence avec les besoins des secteurs. Ce travail sera engagé d'ici à fin 2021 dans le cadre d'une conférence sociale. »

Pourtant, le gouvernement a fait le choix d'ouvrir une conférence salariale qui exclut de son champs l'ensemble de la Fonction publique.

Nous ne comprenons pas ce choix politique et vous demandons d'inclure dans cette conférence les personnels publics et adressons également ce courrier en copie à Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques.

Nous vous prions, Monsieur le Premier ministre, d'agréer nos salutations respectueuses.

Baptiste TALBOT

Coordinateur de la CGT Fonction publique

